Treizième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

12 décembre 2011
Français
Original: anglais

Document final

Genève, 11 novembre 2011

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1−4	2
II.	Organisation de la treizième Conférence annuelle	5−14	2
III.	Travaux de la treizième Conférence annuelle	15−20	3
IV.	Conclusions et recommandations	21−31	4
Annexes			
I.	Appel des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, annexé à la Convention, réunies pour leur treizième Conférence annuelle		7
II.	Ordre du jour provisoire de la quatorzième Conférence annuelle		8
III.	Tableau récapitulatif des rapports annuels nationaux soumis pour la treizième Conférence annuelle		9
IV.	Liste des États qui ont notifié au Dépositaire leur consentement à être liés par le Protocole II modifié		13
V.	Liste des documents		16

Merci de recycler

I. Introduction

1. L'article 13 du Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs, tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996 (Protocole II modifié), annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, prévoit que les Hautes Parties contractantes à ce Protocole tiennent chaque année une conférence afin de se consulter et de coopérer entre elles pour toutes questions concernant le fonctionnement de cet instrument.

2. La douzième Conférence annuelle, tenue le 24 novembre 2010, avait décidé de recommander à la treizième Conférence annuelle l'ordre du jour provisoire dont le texte est reproduit dans son document final (CCW/AP.II/CONF.12/6, annexe III). En outre, elle avait examiné les coûts estimatifs de la treizième Conférence annuelle et en avait recommandé l'adoption lors de ladite conférence en 2011 (CCW/AP.II/CONF.12/6, annexe IV). La Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention, tenue les 25 et 26 novembre 2010, avait décidé, comme énoncé au paragraphe 38 de son rapport final (CCW/MSP/2010/5), que la treizième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié se tiendrait le 11 novembre 2011 à Genève.

3. La réunion de 2011 du Groupe d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié s'est tenue les 4 et 5 avril 2011 à Genève, ainsi qu'en avait décidé la douzième Conférence annuelle, comme énoncé au paragraphe 31 de son document final (CCW/AP.II/CONF.12/6).

4. La douzième Conférence avait décidé, comme il est énoncé dans le paragraphe 32 de son document final, que le Groupe d'experts examinerait le fonctionnement et l'état du Protocole, et qu'il se pencherait sur les questions que soulèvent les rapports présentés par les Hautes Parties contractantes conformément au paragraphe 4 de l'article 13 du Protocole II modifié, ainsi que sur l'évolution des technologies aux fins de la protection de la population civile contre les effets des mines qui frappent sans discrimination, sous la responsabilité générale du Coordonnateur, M. Abderrazzak Laassel (Maroc), et sur la question des dispositifs explosifs improvisés, sous la responsabilité générale du Coordonnateur, M. Reto Wollenmann (Suisse). Les travaux du Groupe d'experts devaient être passés en revue à la treizième Conférence annuelle.

II. Organisation de la treizième Conférence annuelle

5. La treizième Conférence annuelle a été ouverte par M. Juan Arias Palacio, Ambassadeur du Venezuela (République bolivarienne du), au nom de M. Germán Mundaraín Hernández, Ambassadeur du même pays et Président de la douzième Conférence annuelle.

6. La Conférence a tenu deux séances plénières. À sa 1re séance plénière, le 11 novembre 2011, elle a confirmé la désignation de M. Hellmut Hoffman, Ambassadeur d'Allemagne comme Président de la treizième Conférence annuelle. Elle a aussi confirmé la désignation de M. Wu Haitao, chargé d'affaires par intérim de la Chine, de M. Homero Luís Hernández Sánchez, Ambassadeur de la République dominicaine, et de Mme Maria Ciobanu, Ambassadrice de Roumanie, comme Vice-Présidents.

7. Toujours à la 1re séance plénière, M. Bantan Nugroho, responsable de l'Unité d'appui à l'application de la Convention, a été nommé aux fonctions de Secrétaire général de la Conférence.

8. Les États ci-après, qui ont notifié au Dépositaire leur consentement à être liés par le Protocole II modifié, ont participé aux travaux de la Conférence: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée-Bissau, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Malte, Maroc, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

9. Trois États parties à la Convention, Cuba, la République démocratique populaire lao et le Qatar, ont participé aux travaux de la Conférence en qualité d'observateurs.

10. Quatre États signataires de la Convention, l'Afghanistan, l'Égypte le Soudan et le Viet Nam ont également participé aux travaux de la Conférence.

11. Les États dont le nom suit, qui ne sont pas parties au Protocole II modifié, ont participé aux travaux de la Conférence en qualité d'observateurs: Angola, Azerbaïdjan, Bahreïn, Burundi, Congo, Djibouti, Éthiopie, Guinée, Indonésie, Iraq, Kirghizistan, Koweït, Libye, Mozambique, République démocratique du Congo, Singapour et Thaïlande.

12. Des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), du Service de la lutte antimines de l'ONU, du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont aussi participé aux travaux de la Conférence.

13. De même, des représentants de l'Union européenne et du Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) ont participé à la Conférence.

14. Le représentant de l'organisation non gouvernementale Cluster Munition Coalition a également pris part aux travaux de la Conférence en qualité d'observateur.

III. Travaux de la treizième Conférence annuelle

15. À sa 1re séance plénière, la Conférence a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote CCW/AP.II/CONF.13/1, et a confirmé que le Règlement intérieur des conférences annuelles des États parties au Protocole II modifié, adopté à la première Conférence annuelle de 1999, puis modifié le 11 décembre 2002, tel qu'il était reproduit dans le document CCW/AP.II/CONF.6/2, s'appliquait *mutatis mutandis* à la treizième Conférence annuelle.

16. À la même séance, les dispositions visant à pourvoir aux coûts de la Conférence, telles qu'elles figurent à l'annexe IV du document CCW/AP.II/CONF.12/6, ont été adoptées.

17. À la même séance, la Conférence a entendu un message de M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dont a donné lecture le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Kassym-Jomart Tokayev.

18. Les délégations des États ci-après ont participé à l'échange de vues général ainsi qu'aux discussions au sujet de l'examen du fonctionnement et de l'état du Protocole et de l'examen des questions que soulèvent les rapports présentés par les Hautes Parties

contractantes, conformément au paragraphe 4 de l'article 13, et au sujet des dispositifs explosifs improvisés: Argentine, Australie, Brésil, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Israël, Pakistan, Suisse et Turquie.

19. Conformément au paragraphe 4 de l'article 13 du Protocole, la Conférence était saisie des rapports annuels nationaux des États suivants: Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Chypre, Colombie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turkménistan, Turquie et Ukraine. Ces rapports contenaient des renseignements sur ce qui suit:

a) La diffusion d'informations sur le Protocole auprès des forces armées et de la population civile;

b) Le déminage et les programmes de réadaptation;

c) Les mesures prises pour satisfaire aux exigences techniques du Protocole et toutes autres informations utiles s'y rapportant;

d) Les textes législatifs ayant un rapport avec le Protocole;

e) Les mesures prises concernant l'échange international d'informations techniques, la coopération internationale en matière de déminage ainsi que la coopération et l'assistance techniques;

f) D'autres points pertinents;

g) Les renseignements fournis pour alimenter la base de données sur le déminage établie dans le cadre du système des Nations Unies.

20. La Conférence a examiné les documents CCW/AP.II/CONF.13/1 à CCW/AP.II/CONF.13/5, dont la liste figure dans l'annexe V. Les documents officiels de la Conférence sont disponibles dans toutes les langues officielles par le biais du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (http://documents.un.org) et peuvent être consultés sur le site Web officiel du Protocole II modifié, annexé à la Convention, qui fait partie de celui de l'Office des Nations Unies à Genève (http://www.unog.ch/ccw).

IV. Conclusions et recommandations

A. Universalisation du Protocole

21. À sa 2e séance plénière, la Conférence a décidé de lancer à tous les États qui ne l'avaient pas encore fait un appel afin qu'ils prennent toutes les mesures voulues pour devenir au plus vite parties au Protocole II modifié. Le texte de cet appel est reproduit dans l'annexe I.

22. La Conférence a recommandé que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Dépositaire du Protocole II modifié, et le Président de la Conférence, au nom des Hautes Parties contractantes, exercent leur influence en vue de la réalisation de l'objectif d'universalité de cet instrument. À cette fin, la Conférence a demandé au Président d'envisager de faire rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de sa soixante-septième session, sur ce qu'il aurait entrepris et obtenu. Elle a aussi engagé les Hautes Parties contractantes à encourager les pays de leur région à

devenir parties au Protocole II modifié, conformément aux actions n^{os} 2 à 5 du Plan d'action visant à promouvoir l'universalité de la Convention et des Protocoles y annexés, adopté par la troisième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention.

B. Fonctionnement et état du Protocole

23. La Conférence a pris note du rapport daté du 31 octobre 2011 et publié sous la cote CCW/AP.II/CONF.13/2, qu'a établi M. Abderrazzak Laassel (Maroc), Coordonnateur pour le fonctionnement et l'état du Protocole, les questions que soulèvent les rapports présentés par les Hautes Parties contractantes conformément au paragraphe 4 de l'article 13 du Protocole II modifié, ainsi que l'évolution des technologies, aux fins de la protection de la population civile contre les effets des mines qui frappent sans discrimination.

24. La Conférence a pris les décisions suivantes:

a) Le Groupe d'experts continuera d'examiner le fonctionnement et l'état du Protocole et de se pencher sur les questions que soulèvent les rapports des Hautes Parties contractantes ainsi que sur l'évolution des technologies aux fins de la protection de la population civile contre les effets des mines qui frappent sans discrimination;

b) Le Plan d'action visant à promouvoir l'universalité de la Convention et des Protocoles y annexés est le mécanisme pertinent pour renforcer l'intérêt porté à ces instruments par les États non parties. Sur cette base, la Conférence encourage les États parties et l'Unité d'appui à l'application à intensifier leurs efforts pour appliquer ledit plan d'action, en particulier en organisant davantage de séminaires nationaux et régionaux visant à promouvoir et à faire mieux comprendre la Convention et ses Protocoles;

c) Les Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques poursuivront leurs contacts avec les Hautes Parties contractantes au Protocole II initial qui ne sont pas encore parties au Protocole II modifié pour les encourager à le devenir, et faciliter ainsi l'extinction du Protocole II initial. Toute mesure relative à l'extinction du Protocole II initial devra être prise avec l'accord des Hautes Parties contractantes audit protocole;

d) Le Groupe d'experts analysera l'exécution, par les États parties, de leur obligation de présenter des rapports annuels nationaux et étudiera le contenu de ceux-ci en se penchant sur l'information présentée sous la Formule B, «Déminage et programmes de réadaptation».

C. Dispositifs explosifs improvisés (DEI)

25. La Conférence a pris note du rapport de M. Reto Wollenmann (Suisse), Coordonnateur pour les dispositifs explosifs improvisés (DEI), tel qu'il figure dans le document CCW/AP.II/CONF.13/3/Rev.1.

26. La Conférence a décidé de:

a) Poursuivre les échanges d'informations concernant les DEI, les incidents liés à ces dispositifs, leurs effets humanitaires, la prévention de ces incidents, ainsi que l'importance du régime de la Convention sur certaines armes classiques, de ses normes et de leur application s'agissant de la menace que font peser les DEI;

b) Continuer d'étudier les lignes directrices, meilleures pratiques et autres recommandations existantes et procéder à l'établissement d'un recueil de principes directeurs de nature à compléter les travaux déjà en cours et visant à faire face au problème

du détournement et de l'utilisation illicite de matériaux pouvant servir à la fabrication de DEI, ce recueil devant être soumis aux Hautes Parties contractantes pour examen;

c) Continuer de suivre l'élaboration du Guide technique international des munitions (IATG) et d'échanger des vues avec le groupe d'examen technique IATG dans le but, le cas échéant, de contribuer à l'examen et à l'application des principes directeurs et mieux empêcher ainsi l'emploi de DEI;

d) Poursuivre les discussions sur l'assistance aux victimes pour que ceux qui se chargent de cette assistance gardent à l'esprit le Plan d'action de 2008 sur l'assistance aux victimes au titre du Protocole V ainsi que les principes régissant la fourniture, sans discrimination et de façon adaptée à l'âge et au sexe, de soins médicaux, de services de réadaptation, d'un appui psychologique et d'une assistance appropriée pour la participation des victimes à la vie sociale et économique.

D. Suivi

27. La Conférence a décidé que la quatorzième Conférence annuelle se tiendrait en 2012 aux dates qui seraient arrêtées à la quatrième Conférence d'examen de la Convention, qui allait se tenir du 14 au 25 novembre 2011. Elle a décidé de recommander à la quatorzième Conférence annuelle l'ordre du jour provisoire dont le texte est reproduit à l'annexe II. En outre, elle a examiné les coûts estimatifs de cette prochaine Conférence annuelle, tels qu'ils figurent dans les documents CCW/AP.II/CONF.13/5 et Corr.1, et en a recommandé l'adoption lors de la quatorzième Conférence en 2012.

28. La quatrième Conférence annuelle ayant décidé, en 2002, que le Président et les Vice-Présidents entrants seraient désignés à la fin de la Conférence en cours afin d'assurer la continuité des travaux préparatoires menés par la présidence, la Conférence a décidé de désigner M^me^ Maria Ciobanu, Ambassadrice de la Roumanie, comme Présidente de la quatorzième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes, prévue en 2012, et les représentants de la Chine, de l'Inde et des Pays-Bas comme Vice-Présidents.

29. La Conférence a également décidé que la réunion de 2012 du Groupe d'experts se tiendrait les 23 et 24 avril à Genève et elle en a adopté les coûts estimatifs, tels que présentés dans les documents CCW/AP.II/CONF.13/4 et Corr.1.

30. La Conférence a décidé que le Groupe d'experts examinerait le fonctionnement et l'état du Protocole, se pencherait sur les questions que soulèvent les rapports présentés par les Hautes Parties contractantes conformément au paragraphe 4 de l'article 13 du Protocole II modifié, ainsi que sur l'évolution des technologies aux fins de la protection de la population civile contre les effets des mines qui frappent sans discrimination, sous la responsabilité générale du Coordonnateur, M. Jesus S. Domingo (Philippines), ainsi que sur la question des dispositifs explosifs improvisés, sous la responsabilité générale du Coordonnateur, M. Philip Kimpton (Australie), secondé par M. Reto Wollenmann (Suisse), en qualité de collaborateur du Coordonnateur. Les travaux du Groupe d'experts seront passés en revue à la quatorzième Conférence annuelle.

31. À sa 2^e^ séance plénière, la treizième Conférence annuelle a adopté le texte de son document final, figurant dans le document CCW/AP.II/CONF.13/CRP.1, tel qu'il a été modifié oralement. Le texte définitif est publié sous la cote CCW/AP.II/CONF.13/6.

Annexe I

Appel des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, annexé à la Convention, réunies pour leur treizième Conférence annuelle

(Tel qu'adopté à la 2e séance plénière, le 11 novembre 2011)

Nous, États qui avons notifié au Dépositaire notre consentement à être liés par le Protocole II modifié annexé à la Convention sur certaines armes classiques, réunis à Genève le 11 novembre 2011 pour notre treizième Conférence annuelle,

Ayant à l'esprit la contribution importante qu'apporte le Protocole II modifié aux efforts internationaux visant à atténuer les souffrances causées par certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination;

Notant que le Protocole II modifié est le seul instrument juridique international qui couvre tous les types de mines, pièges et autres dispositifs;

Ayant fait le point du fonctionnement et de l'état du Protocole II modifié conformément à l'alinéa *a* du paragraphe 3 de l'article 13;

Ayant examiné les rapports annuels nationaux présentés par les États qui ont notifié au Dépositaire leur consentement à être liés par le Protocole II modifié;

Accueillons avec satisfaction le fait que 97 États ont notifié au Dépositaire leur consentement à être liés par le Protocole II modifié;

Accueillons également avec satisfaction l'adoption, par la troisième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention, du Plan d'action visant à promouvoir l'universalité de la Convention et des Protocoles y annexés;

Soulignons qu'il importe d'assurer l'acceptation la plus large possible du Protocole II modifié;

Demandons instamment à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de prendre toutes les mesures voulues pour devenir au plus vite parties au Protocole II modifié.

Annexe II

Ordre du jour provisoire de la quatorzième Conférence annuelle

(Tel que recommandé par la treizième Conférence annuelle à sa 2e séance plénière, le 11 novembre 2011)

1. Ouverture de la Conférence.
2. Confirmation de la désignation du Président de la Conférence et des autres membres du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Reconduction du Règlement intérieur.
5. Nomination du Secrétaire général de la Conférence.
6. Adoption de dispositions pour pourvoir aux coûts de la Conférence.
7. Organisation des travaux, y compris ceux de tous organes subsidiaires de la Conférence.
8. Échange de vues général.
9. Examen du fonctionnement et de l'état du Protocole.
10. Examen des questions que soulèvent les rapports présentés par les Hautes Parties contractantes conformément au paragraphe 4 de l'article 13 du Protocole II modifié.
11. Examen de l'évolution des technologies, aux fins de la protection de la population civile contre les effets des mines qui frappent sans discrimination.
12. Rapports de tous organes subsidiaires.
13. Questions diverses.
14. Examen et adoption du document final.

Annexe III

Tableau récapitulatif des rapports annuels nationaux soumis pour la treizième Conférence annuelle

(Au 11 novembre 2011)

Formules utilisées

Formule A: Diffusion d'informations

Formule B: Déminage et programme de réadaptation

Formule C: Exigences techniques et informations utiles y relatives

Formule D: Textes législatifs

Formule E: Échange international d'informations techniques, coopération au déminage, coopération et assistance techniques

Formule F: Autres points pertinents

Formule G: Renseignements sur le déminage à fournir pour la base de données de l'ONU

Notes

Normale: Présentation normale

Résumé: Simple résumé complété (ou non) par la ou les formules indiquant des modifications intervenues depuis la présentation du rapport précédent

État partie	*Date de soumission*	*Présentation*	*Les informations peuvent être communiquées aux autres États parties*	*Formules utilisées*							*Langue*
				A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*G*	
Afrique du Sud											
Albanie											
Allemagne	30 mars 2011	Résumé et formules	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Argentine	2 mai 2011	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Espagnol
Australie	31 mars 2011	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Autriche	28 avril 2011	Résumé et formules	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Bangladesh											
Bélarus	24 mars 2011	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Russe
Belgique	27 octobre 2011	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Bolivie (État plurinational de)											
Bosnie-Herzégovine	9 mai 2011	Normale	Oui	✓	✓	✓	-	✓	✓	-	Anglais
Brésil	31 mars 2011	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Bulgarie	28 mars 2011	Résumé	Oui	-	-	-	-	-	-	-	Anglais

État partie	*Date de soumission*	*Présentation*	*Les informations peuvent être communiquées aux autres États parties*	*Formules utilisées*							*Langue*
				A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*G*	
Burkina Faso											
Cambodge											
Cameroun											
Canada	22 mars 2011	Résumé et formules	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Cap-Vert											
Chili											
Chine	9 novembre 2011	Résumé et formules	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Chinois
Chypre	26 avril 2011	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Colombie	20 septembre 2011	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Espagnol
Costa Rica											
Croatie	21 mars 2011	Résumé et formules	Oui	✓	✓	-	-	✓	✓	-	Anglais
Danemark	29 septembre 2011	Normale	Oui	✓	-	✓	✓	✓	-	-	Anglais
El Salvador											
Équateur											
Espagne	4 avril 2011	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Espagnol
Estonie	31 mars 2011	Résumé et formules	Oui	-	-	-	-	✓	✓	-	Anglais
États-Unis d'Amérique	29 mars 2011	Résumé	Oui	-	-	-	-	-	-	-	Anglais
ex-Rép. yougoslave de Macédoine											
Fédération de Russie	28 mars 2011	Résumé	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Russe
Finlande	27 avril 2011	Résumé et formules	Oui	-	✓	-	✓	✓	-	-	Anglais
France											
Gabon											
Géorgie											
Grèce	31 mars 2011	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Guatemala	14 avril 2011	Résumé et formules	Oui	-	✓	-	-	-	-	-	Espagnol
Guinée-Bissau											
Honduras											
Hongrie	31 mars 2011	Résumé	Oui	-	-	-	-	-	-	-	Anglais

État partie	*Date de soumission*	*Présentation*	*Les informations peuvent être communiquées aux autres États parties*	*Formules utilisées*							*Langue*
				A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*G*	
Inde	31 mars 2011	Résumé	Oui	-	-	-	-	✓	-	-	Anglais
Irlande	15 mars 2011	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Islande											
Israël	23 mai 2011	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Italie	30 mars 2011	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Jamaïque											
Japon	12 avril 2011	Résumé et formules	Oui	-	-	-	-	✓	-	-	Anglais
Jordanie	19 avril 2011	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	Anglais
Lettonie	31 mars 2011	Résumé et formules	Oui	-	-	-	-	-	✓	-	Anglais
Libéria											
Liechtenstein	12 septembre 2011	Résumé	Oui	-	-	-	-	-	-	-	Anglais
Lituanie	29 mars 2011	Résumé et formules	Oui	-	-	-	-	✓	-	-	Anglais
Luxembourg	21 juin 2011	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Madagascar											
Maldives											
Mali											
Malte	10 mai 2011	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Maroc	25 mai 2011	Résumé	Oui	-	-	-	-	-	-	-	Français
Monaco											
Nauru											
Nicaragua											
Niger											
Norvège	23 septembre 2011	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Nouvelle-Zélande	5 avril 2011	Résumé et formules	Oui	-	✓	-	-	-	-	-	Anglais
Pakistan	5 avril 2011	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Panama											
Paraguay											
Pays-Bas	27 juin 2011	Résumé	Oui	-	-	-	-	✓	-	-	Anglais
Pérou											
Philippines											

État partie	*Date de soumission*	*Présentation*	*Les informations peuvent être communiquées aux autres États parties*	*Formules utilisées*							*Langue*
				A	*B*	*C*	*D*	*E*	*F*	*G*	
Pologne	18 avril 2011	Résumé et formules	Oui	✓	-	-	-	✓	-	-	Anglais
Portugal	29 mars 2011	Résumé	Oui	-	-	-	-	-	-	✓	Anglais
République de Corée	2 mai 2011	Résumé	Oui	-	-	-	-	-	-	-	Anglais
République de Moldova	20 avril 2011	Résumé et formules	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
République dominicaine											
République tchèque	31 mars 2011	Résumé et formules	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Roumanie	8 avril 2011	Résumé	Oui	-	-	-	-	-	-	-	Anglais
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1er novembre 2011	Résumé et formules	Oui	-	✓	-	-	-	-	✓	Anglais
Saint-Siège											
Saint-Vincent-et-les-Grenadines											
Sénégal											
Serbie											
Seychelles											
Sierra Leone											
Slovaquie	mars 2011	Résumé	Oui	-	-	✓	-	✓	-	-	Anglais
Slovénie	30 mars 2011	Résumé et formules	Oui	-	-	-	-	✓	-	-	Anglais
Sri Lanka											
Suède	31 mars 2011	Résumé et formules	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Suisse	25 mars 2011	Résumé et formules	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Tadjikistan											
Tunisie											
Turkménistan	1er juin 2011	Néant	Oui	-	-	-	-	-	-	-	Anglais
Turquie	21 avril 2011	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Ukraine	31 mars 2011	Normale	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Russe
Uruguay											
Venezuela (République bolivarienne du)											

Annexe IV

Liste des États qui ont notifié au Dépositaire leur consentement à être liés par le Protocole II modifié

(Au 11 novembre 2011)

État partie	*Date de la notification du consentement*
Afrique du Sud	26 juin 1998
Albanie	28 août 2002
Allemagne	2 mai 1997
Argentine	21 octobre 1998
Australie	22 août 1997
Autriche	27 juillet 1998
Bangladesh	6 septembre 2000
Bélarus	2 mars 2004
Belgique	10 mars 1999
Bolivie (État plurinational de)	21 septembre 2001
Bosnie-Herzégovine	7 septembre 2000
Brésil	4 octobre 1999
Bulgarie	3 décembre 1998
Burkina Faso	26 novembre 2003
Cambodge	25 mars 1997
Cameroun	7 décembre 2006
Canada	5 janvier 1998
Cap-Vert	16 septembre 1997
Chili	15 octobre 2003
Chine	4 novembre 1998
Chypre	22 juillet 2003
Colombie	6 mars 2000
Costa Rica	17 décembre 1998
Croatie	25 avril 2002
Danemark	30 avril 1997
El Salvador	26 janvier 2000
Équateur	14 août 2000
Espagne	27 janvier 1998
Estonie	20 avril 2000

État partie	*Date de la notification du consentement*
États-Unis d'Amérique	24 mai 1999
ex-République yougoslave de Macédoine	31 mai 2005
Fédération de Russie	2 mars 2005
Finlande	3 avril 1998
France	23 juillet 1998
Gabon	22 septembre 2010
Géorgie	8 juin 2009
Grèce	20 janvier 1999
Guatemala	29 octobre 2001
Guinée-Bissau	6 août 2008
Honduras	30 octobre 2003
Hongrie	30 janvier 1998
Inde	2 septembre 1999
Irlande	27 mars 1997
Islande	22 août 2008
Israël	30 octobre 2000
Italie	13 janvier 1999
Jamaïque	25 septembre 2008
Japon	10 juin 1997
Jordanie	6 septembre 2000
Lettonie	22 août 2002
Libéria	16 septembre 2005
Liechtenstein	19 novembre 1997
Lituanie	3 juin 1998
Luxembourg	5 août 1999
Madagascar	14 mars 2008
Maldives	7 septembre 2000
Mali	24 octobre 2001
Malte	24 septembre 2004
Maroc	19 mars 2002
Monaco	12 août 1997
Nauru	12 novembre 2001
Nicaragua	5 décembre 2000
Niger	18 septembre 2007
Norvège	20 avril 1998

État partie	*Date de la notification du consentement*
Nouvelle-Zélande	8 janvier 1998
Pakistan	9 mars 1999
Panama	3 novembre 1999
Paraguay	22 septembre 2004
Pays-Bas	25 mars 1999
Pérou	3 juillet 1997
Philippines	12 juin 1997
Pologne	14 octobre 2003
Portugal	31 mars 1999
République de Corée	9 mai 2001
République de Moldova	16 juillet 2001
République dominicaine	21 juin 2010
République tchèque	10 août 1998
Roumanie	25 août 2003
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	11 février 1999
Saint-Siège	22 juillet 1997
Saint-Vincent-et-les Grenadines	6 décembre 2010
Sénégal	29 novembre 1999
Serbie	14 février 2011
Seychelles	8 juin 2000
Sierra Leone	30 septembre 2004
Slovaquie	30 novembre 1999
Slovénie	3 décembre 2002
Sri Lanka	24 septembre 2004
Suède	16 juillet 1997
Suisse	24 mars 1998
Tadjikistan	12 octobre 1999
Tunisie	23 mars 2006
Turkménistan	19 mars 2004
Turquie	2 mars 2005
Ukraine	15 décembre 1999
Uruguay	18 août 1998
Venezuela (République bolivarienne du)	19 avril 2005

Annexe V

Liste des documents

Cote	*Titre*
CCW/AP.II/CONF.13/1	Ordre du jour provisoire − Document soumis par le Président désigné
CCW/AP.II/CONF.13/2	Rapport sur le fonctionnement et l'état du Protocole, les questions que soulèvent les rapports présentés par les Hautes Parties contractantes conformément au paragraphe 4 de l'article 13 du Protocole II modifié, et l'évolution des technologies, aux fins de la protection de la population civile contre les effets des mines qui frappent sans discrimination − soumis par le Coordonnateur
CCW/AP.II/CONF.13/3/Rev.1	Rapport sur les dispositifs explosifs improvisés − soumis par le Coordonnateur
CCW/AP.II/CONF.13/4 et Corr.1	Coûts estimatifs − réunion de 2012 du Groupe d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination − Note du secrétariat
CCW/AP.II/CONF.13/5 et Corr.1	Coûts estimatifs − quatorzième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination − Note du secrétariat
CCW/AP.II/CONF.13/6	Document final
CCW/AP.II/CONF.13/CRP.1 [anglais seulement]	Draft final document
CCW/AP.II/CONF.13/INF.1 et Add.1 [anglais/français/espagnol seulement]	Liste des participants
CCW/AP.II/CONF.13/MISC.1 [anglais/français/espagnol seulement]	Liste provisoire des participants

Les documents susmentionnés sont disponibles dans toutes les langues officielles par le biais du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (http://documents.un.org) et peuvent être consultés sur le site Web officiel de la Convention sur certaines armes classiques, qui fait partie de celui de l'Office des Nations Unies à Genève (http://www.unog.ch/CCW).